

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juin 2012

L'an deux mil douze, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme Michèle CALLOC'H- Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane – Mme LE COZ Anne – M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Absents :

Monsieur Ivan SAILLARD qui donne procuration à Monsieur Jean Luc CALVEZ  
Monsieur Alain TANVEZ qui donne procuration à Monsieur Jean Yves LE GOFF  
Monsieur Cyrille GUICHAOUA

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Janick HAMON a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mai 2012

Le compte-rendu du 23 mars 2012 est adopté à l'unanimité

Objet : délibération n°00028/2012 : subventions aux associations

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier.

ASSOCIATIONS DE POULDREUZIC		
Désignation	Année 2012 proposé	votes
Amicale Laïque	1 200 €	15 voix pour, 1 abstention
Art-fleurs-Déco	80 €	15 voix pour, 1 abstention
Association Sportive du collège Notre-Dame de Penhors	550 €	15 voix pour, 1 abstention
Bigoud-Haïti	150 €	15 voix pour, 1 abstention
Club de l'amitié	690 €	15 voix pour, 1 abstention
Foot-ball Club Bigouden	3 800 € (subventions 2011 et 2012)	15 voix pour, 1 abstention
Galoche bigoudène	300 €	15 voix pour, 1 abstention
Les Petits Bonheurs	80 €	15 voix pour, 1 abstention
Les voix de la mer	150 €	15 voix pour, 1 abstention
Société de chasse	400 €	15 voix pour, 1 abstention
TOTAL	7 400 €	

Aucune demande déposée par l'association des Pongistes Bigoudens. Elle sera traitée plus tard si une demande est déposée. L'APEL ND Penhors et ND de Lorette perçoivent la participation communale pour activités diverses, piscine, sorties scolaires et arbre de Noël.

<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Année 2012 proposé</b>	<b>votes</b>
CFA Chambre des métiers 35	80 €	15 voix pour, 1 abstention
Amicale des donneurs de sang du Pays Bigouden	50 €	15 voix pour, 1 abstention
Association des Parents d'enfants inadaptés	30 €	15 voix pour, 1 abstention
Associations française contre les myopathies	salle gratuite	15 voix pour, 1 abstention
Associations Sportive du collège de Plozévet	200 €	15 voix pour, 1 abstention
Bretagne vivante, SEPNB	50 €	15 voix pour, 1 abstention
Club Athlétique Bigouden	96 €	15 voix pour, 1 abstention
Club Cycliste Bigouden	48 €	15 voix pour, 1 abstention
Comité d'organisation du Mondial Pupilles	150 €	15 voix pour, 1 abstention
France Alzheimer 29	salle gratuite	15 voix pour, 1 abstention
Hand-ball Club Bigouden	96 €	15 voix pour, 1 abstention
Les nageurs Bigoudens	72 €	15 voix pour, 1 abstention
Les restaurants du cœur	100 €	15 voix pour, 1 abstention
Pont-l'Abbé Basket Club	24 €	15 voix pour, 1 abstention
Secours catholique	150 €	15 voix pour, 1 abstention
Secours Populaire de Plonéour-Lanvern	100 €	15 voix pour, 1 abstention
Section Croix d'Or du Cap Sizun	50 €	15 voix pour, 1 abstention
SNSM de la baie d'Audierne	100 €	15 voix pour, 1 abstention
Syndicat d'élevage du Pays Bigouden	195 €	15 voix pour, 1 abstention
Association meilleurs apprentis du Finistère	40 €	15 voix pour, 1 abstention
CFA Chambre des métiers 29	40 €	15 voix pour, 1 abstention
UJAP Quimper (championnat surf)	Mise à disposition gratuite du matériel communal et du pôle nautique	15 voix pour, 1 abstention
<b>TOTAL</b>	<b>1 671 €</b>	

Madame Eliane LE HENAFF en tant que Présidente d'association s'abstient

Après délibération, le conseil municipal, 15 voix pour et 1 abstention, vote l'attribution des subventions telle que précisée dans les tableaux ci-dessus.

Objet : délibération n°00029/2012 – subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la situation financière du Comité des Fêtes de la commune.

Cette association n'est plus en mesure d'honorer ses créances qui s'élèvent à la somme de 8 027,35 euros, répartie comme suit :

- Café Inn Plonéour-Lanvern : 3 997,69 €
- Jean Hénaff SAS Pouldreuzic : 1 385,72 €
- Imprimeloire Ancenis : 1 213,94 €
- APE Pierre Jakes Hélias : 1 430,00 €

Cette situation problématique s'explique par un compte d'exploitation déficitaire pour l'année 2011 occasionné par un déficit pour deux manifestations :

- « Tracteur Pulling » : moins d'entrées payantes et indemnités importantes à verser aux participants,
- Fêtes communales.

Madame le Maire rappelle que cette association anime la commune à la satisfaction générale depuis de longues années, qu'elle aide aussi régulièrement les autres associations de la commune en leur apportant son soutien logistique. Elle explique aussi qu'il n'est pas envisageable de laisser tomber des jeunes de bonne volonté et qu'il est de notre obligation de les soutenir et de les aider.

Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8 500 euros (en complément de l'avance de 2 000 euro, votée et payée au début de l'année 2012) qui permettra l'apurement des créances et la constitution d'un fonds de roulement pour l'organisation des activités à venir.

L'attribution de cette subvention est néanmoins soumise aux conditions suivantes :

- Non versement de subvention en 2013, 2014, 2015 et 2016
- Obligation de ne faire de dépenses inconséquentes, de ne pas organiser de festivités susceptibles de générer un déficit, d'équilibrer les comptes pour chaque manifestation
- Tenue d'une comptabilité précise pour chaque manifestation, à présenter en mairie à l'issue,
- Tenue d'une assemblée générale de l'association dans les meilleurs délais. Elle devra accepter les conditions énumérées ci-dessus et présenter un budget prévisionnel précis pour les manifestations envisagées en 2012,
- Versement de la subvention après réception en mairie du procès-verbal de l'assemblée générale

Après délibération, le conseil adopte par 13 voix pour et 3 abstentions (Michèle CALLOC'H, Janick HAMON et Eliane LE HÉNAFF), la proposition de Madame le Maire.

**Objet : Délibération n°00030/2012 : frais de fonctionnement école Notre Dame de Lorette**

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

Dans le cadre du contrat d'association pour les dépenses de fonctionnement, une augmentation de 2% de la participation par élève est proposée, soit 632,40 € par élève, pour un total de **72 726,00 €** (115 élèves à la rentrée de septembre 2011) : somme qui sera versés à l'OGEC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et dit qu'un acompte sera versé  
en octobre 2012, 1/3 de la somme, soit 24 242 €  
et le solde en mars 2013, 2/3 de la somme, soit 48 484 €

**Objet : délibération n°00031/2012 - participation de la commune de PLOVAN aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Pierre Jakez Hélias**

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

8 enfants fréquentent les classes maternelles, 22 enfants sont en primaire

Il est proposé de réclamer :  $632.40 \text{ €} \times 30 = 18\,972 \text{ €}$

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au nom de la commune de PLOVAN.

Objet : délibération n°00032/2012.- subvention pour informatique et activités diverses

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

Pas de subvention en 2012 pour l'informatique compte tenu de l'achat des tableaux numériques par la commune. Les demandes de subventions pour activités diverses seront étudiées au cas par cas.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Objet : délibération n°00033/2012- subvention pour colonies de vacances et camps de vacances

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

Cette subvention de 2,65 € sera versée par enfant et par jour :

- aux parents des enfants domiciliés à Pouldreuzic qui en font la demande,
- pour les colonies et les camps non organisés par la commune de POULDREUZIC (pour les vacances d'été), les classes de neige et découverte (ou autres séjours dans le cadre scolaire) organisées par les 2 écoles primaires

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Objet : délibération n°00034/2012- subvention pour sorties scolaires

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

Cette subvention concerne la prise en charge du transport pour chaque sortie scolaire (quelque soit le nombre de jours), elle ne prend pas en compte le transport afférent aux classes de neige et de découverte.

Il est proposé de verser (à l'APE et à l'OGEC) pour les enfants domiciliés à Pouldreuzic et fréquentant les écoles de la commune (les 2 écoles maternelles et primaires et le collège) ainsi que le collège de Plozévet, la somme de 3,80 € par élève et par sortie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Objet : délibération n°00035/2012- subvention pour activité piscine

Mme Monique KERVEILLANT donne lecture de la proposition soumise au vote :

- versement d'une subvention de 62 € pour les élèves domiciliés sur la commune pour l'activité piscine organisée par les écoles Pierre Jakez Hélias et Notre-Dame de Lorette.

Elle sera versée à l'APE et à l'OGEC sur production de justificatifs par les écoles Pierre Jakez Hélias et Notre Dame de Lorette sur lesquels figureront :

- Les jours de piscine
- La somme concernant le transport et le prix des entrées piscine
- La liste des élèves domiciliés à Pouldreuzic.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Objet : délibération n°00036/2012 – demande de subvention auprès du Conseil Général pour investissements nautiques

Madame le Maire rappelle que la commune de Pouldreuzic a obtenu cette année le label Pavillon Bleu, Des investissements nautiques vont être réalisés. Madame le Maire demande au

conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour ces investissements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

Objet : délibération n°00037/2012 – demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) Pouldreuzic-Plovan

Madame Michèle CALLOC'H présente le dossier.

Madame le Maire rappelle que la commune de Pouldreuzic l'a autorisée par délibération du 14 décembre 2011 à signer avec le SDIS du Finistère la convention afférente à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Pouldreuzic-Plovan.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention de 30% du coût HT de l'opération (hors contribution SDIS),

<b>Financement prévisionnel figurant sur la convention approuvée le 14 décembre 2011</b>					
Coût total € HT	Contribution SDIS		Participation POULDREUZIC	Participation PLOVA N	Participation Conseil Général (versement 2014)
	Dotation de compensation de la DGE : 2,77%	Mandat de maîtrise d'ouvrage (estimation 10/2011)			
763 165 €	21 140 €	28 300 €	350 784 €	133 992 €	228 950 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction du C.I.S Pouldreuzic-Plovan.

Objet : délibération 00038/2012 : loyers communaux : Lababan et ancienne gare

Madame Monique KERVEILLANT donne lecture des propositions de revalorisation des loyers communaux du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, l'évolution des indices INSEE entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 est de 2,11 % :

- LABABAN

Logement : 336,46 € x 2,11 % = 343,56 €

Garage : 49,17 € x 2,11 % = 50,21 €

- Ancienne gare

Logement : 148,66 € x 2,11 % = 151,80 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces revalorisations.

**Objet :**

Délibération 00039/2012 : convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et le syndicat mixte du SAGE pour la réalisation des inventaires de zones humides

Monsieur Jean Luc CALVEZ donne lecture de la convention qui a pour objet la réalisation d'inventaires précis des zones humides ainsi que la mise en place de mesures favorisant leurs préservations.

La commune s'engage à incorporer dans les documents d'urbanisme cartographiques les zonages présentés dans le rapport fourni par le syndicat mixte du SAGE.

La commune remboursera au Syndicat mixte du SAGE des frais de fonctionnement d'un montant équivalent à 20% des frais engagés TTC, soit approximativement 1 200 €.

La présente convention est conclue jusqu'à l'inscription des zones humides sur les documents cartographiques d'urbanisme de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, 15 voix pour-1 abstention (Monsieur Jean Jacques LE COZ), autorise Madame le Maire à signer cette convention et en accepte les termes.

Objet : délibération 00040/2012 : contrat de dératisation

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de dératisation avec FARAGO Finistère

Prestation : un passage annuel en dératisation dans les exploitations agricoles, les lieux publics susceptibles d'abriter des rats ainsi que **chez les particuliers qui se seront inscrits en mairie.**

- Pour la commune : du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013 : 2083 € HT, soit 2491,27 € TTC (tarif identique à 2011)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Objet : délibération 00041/2012 : convention à intervenir entre la commune et l'école Notre-Dame de Lorette pour l'accès des élèves au restaurant scolaire

Madame le Maire donne lecture de la convention qui fixe les modalités d'accès des élèves, fréquentant l'école Notre Dame de Lorette, au restaurant scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Objet : Délibération 00042/2012 : convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (C.C.H.P.B) pour la gestion du pôle nautique

Madame le Maire rappelle les termes de la précédente convention signée le 12 juin 2009, pour 3 ans, et qui arrive à son terme. Elle propose de la renouveler pour la même période. Cette convention a pour objet de confier à la commune la gestion de l'équipement communautaire du pôle nautique de Penhors et de définir les conditions de cette gestion. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention et en accepte les termes.

Objet : délibération n°00043/2012 – Autorisation à Madame le Maire pour signer l'acte de vente d'un délaissé à Saoudua avec Mme Maeva JAOUEN et Monsieur Guewenn LAGADIC

Monsieur Jean Luc CALVEZ explique aux membres du conseil municipal que Mme Maeva JAOUEN et Monsieur Guewenn LAGADIC ont sollicité la commune pour l'achat d'un délaissé à Saoudua, la surface reste à mesurer.

Les frais de géomètre, d'arpentage et les frais notariaux seront à la charge des demandeurs. Il est proposé de céder ces terrains au prix d'1 € le m<sup>2</sup>. Le plan de la cession concernée par la délibération sera affichée en mairie pour consultation par les riverains pendant 15 jours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, fixe le prix de ce délaissé à 1 € le m<sup>2</sup> et dit que les

frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme Maeva JAOUEN et Monsieur Guewenn LAGADIC.

**Objet :**

Délibération 00044/2012 : tirage au sort des jurés d'assises pour 2013

Madame le Maire donne lecture des 3 personnes tirées au sort et domiciliées sur la commune de POULDREUZIC :

- Madame PALUD (LE GUELLEC) Marie, née le 6 janvier 1940 à Pouldreuzic, domiciliée à Pendreff
- Monsieur LE CORRE Gaëtan, né le 17 juillet 1957 au Mans, domicilié à Pont Roz
- Madame YVENOU (CONUAU) Morgane, née le 10 mai 1993 à Longjumeau, domiciliée 12 rue de Quimper

**AFFAIRES DIVERSES**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la SAFI sera chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du site Guichaoua.

Le Docteur SAPINA est arrivé et son cabinet, 3 rue de la mer, est ouvert.

Les travaux de dragage du port de Penhors sont terminés.

Les anciennes toilettes, Place Corentin Hénaff, ont été détruites et les nouvelles sont opérationnelles.

Une réunion concernant les travaux de mise en sécurité, rue de la mer, a eu lieu et le montant des travaux est estimé à 83 000 € TTC.

La séance est levée à 22h30.

Relevé des délibérations du 7 juin 2012

Délibération n°00028/2012 : subventions aux associations

Délibération n°00029/2012 – subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Délibération n°00030/2012 : frais de fonctionnement école Notre Dame de Lorette

Délibération n°00031/2012 - participation de la commune de PLOVAN aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Pierre Jakez Hélias

Délibération n°00032/2012.- subvention pour informatique et activités diverses

Délibération n°00033/2012- subvention pour colonies de vacances et camps de vacances

Délibération n°00034/2012- subvention pour sorties scolaires

Délibération n°00035/2012- subvention pour activité piscine

Délibération n°00036/2012 – demande de subvention auprès du Conseil Général pour investissements nautiques

Délibération n°00037/2012 – demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) Pouldreuzic-Plovan

Délibération 00038/2012 : loyers communaux : Lababan et ancienne gare

Délibération 00039/2012 : convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et le syndicat mixte du SAGE pour la réalisation des inventaires de zones humides

Délibération 00040/2012 : contrat de dératisation

Délibération 00041/2012 : convention à intervenir entre la commune et l'école Notre-Dame de Lorette pour l'accès des élèves au restaurant scolaire

Délibération 00042/2012 : convention à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (C.C.H.P.B) pour la gestion du pôle nautique

Délibération n°00043/2012 – Autorisation à Madame le Maire pour signer l'acte de vente d'un délaissé à Saoudua avec Mme Maeva JAOUEN et Monsieur Guewenn LAGADIC

Délibération 00044/2012 : tirage au sort des jurés d'assises pour 2013